

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 4 (1895)
Heft: 45

Anhang: Supplément au no. 45 de l'"Hotel-Revue"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUPPLÉMENT au N° 45 de l'„HOTEL-REVUE“.

Procès-verbal de l'Assemblée générale

de la

Société Suisse des Hôtelières.

tenu le 29 Octobre 1895 au Casino de Baden.

ORDRE DU JOUR:

1. Rapport de gestion.
2. Comptes annuels.
3. Election des commissaires-vérificateurs.
4. Budget.
5. Ecole professionnelle.
6. Exposition nationale de Genève.
7. Bureau central officiel.
8. Entreprise de réclame „Les Hôtels de la Suisse“.
9. Pétition de l'Union genevoise des employés d'hôtels, concernant la manière de les appeler.
10. Désignation du lieu de la prochaine Assemblée générale.
11. Propositions individuelles.

Dans une courte allocution, M. Saft (Grand Hôtel de Baden) souhaite aux 80 assistants la bienvenue dans la ville de Baden et fait des vœux pour la prospérité future de la Société. M. le Président Depfner remercie M. Saft de ses bienveillantes paroles et ouvre la séance à 11 heures et demie, en constatant que l'Assemblée a été régulièrement convoquée quinze jours auparavant, ainsi que le prescrivent les statuts.

Ont excusé leur absence MM. Bon (Rigi), Truttmann (Seelisberg), Kussler (Bex), Raach (Lausanne), Ruchti (Interlaken), Hafen (Neuchâtel), Kracht (Zurich) et Giger (St-Moritz).

Il est donné lecture des télégrammes de félicitations de MM. Otto Kah, président de l'Association internationale des propriétaires d'hôtels, Otto Hoyer, président honoraire de ladite, Arras (Kaiserhof-Berlin), de Grisogono (St-Maurice) et Sutter (Quirinal-Rome).

Les membres décédés depuis la dernière Assemblée générale sont:

MM. Louis Monnet-Dufour, Hôtel et Pension Vautier à Montreux,

Jean Brugger, Hôtel de la Couronne à Churwalden,

Hauser-Blattmann, Hôtel Giessbach à Giessbach, C. Fluck, père, Hôtel des Trois-Rois à Bâle, Jules Meyer, Hôtel de l'Ange à Wädenswil, F. Lœsch, Hôtel Erika à Lugano.

Madame Veuve Seiler, Hôtel du Mont-Cervin à Zermatt.

Le Président rappelle avec gratitude les services rendus par les défunts, notamment par MM. Hauser et Fluck, ainsi que par Madame Seiler, après quoi les assistants se lèvent en l'honneur de la mémoire de leurs collègues décédés.

Sont désignés comme scrutateurs MM. J. Schieb (Territet) et A. Hierholzer (Lucerne).

Tract 1. Rapport de gestion. Le rapport de gestion, dont chaque membre a reçu un exemplaire imprimé, ne donne lieu à aucune observation et est approuvé sans discussion.

Tract 2. Comptes annuels. Ils figurent dans le rapport de gestion et comportent les chiffres suivants:
Recettes frs. 13,360. 55.
Dépenses „ 7,582. 55.
Excédent des recettes „ 5,778. —.
Fortune sociale au 30 septembre 1895 „ 25,708. 38.

Ces comptes ont été examinés et reconnus conformes par les commissaires-vérificateurs MM. Kracht et Kussler; sur la proposition de ces derniers, l'Assemblée approuve les comptes annuels et en donnent décharge au Comité.

Tract 3. Election des commissaires-vérificateurs. MM. Kracht et Kussler commissaires-vérificateurs sortant de charge, ayant été nommés membres du Conseil d'Administration, MM. C. Fluck (Hôtel des Trois-Rois Bâle) et Breithaupt (Hôtel du Faucon Neuchâtel) sont proposés et élus commissaires-vérificateurs pour l'exercice 1895/96.

Tract 4. Ecole professionnelle. Le rapport détaillé sur la 2^e année scolaire a été envoyé à tous les sociétaires et le rapport de gestion contient aussi quelques indications sur les conditions et résultats de l'institution. En se référant à ces comptes-rendus, M. Tschumi les complète par le bref exposé ci-après:

Les élèves admis ont été choisis, en conformité de principes déterminés, parmi les jeunes gens qui s'étaient annoncés dans le délai fixé et dont aucun n'avait un droit de préférence en raison d'une demande faite antérieurement ou postérieurement; comme il n'est pas bon d'avoir dans une école des éléments trop disparates au point de vue de l'âge, on a éliminé les candidats au-dessus de 18 et au-dessous de 15 ans; des candidats restants, nous avons admis ceux porteurs des meilleurs certificats d'études.

Le programme d'enseignement a été dressé selon les principes adoptés la première année, seulement les maîtres ont profité de l'expérience acquise; cette circonstance et le fait que les élèves étaient assez

égaux sous le rapport du degré d'instruction, expliquent les meilleurs résultats obtenus au cours de la 2^e année scolaire. Une innovation a été inaugurée, savoir l'emploi des élèves pour le service pratique à l'Hôtel Beau-Rivage.

On a renoncé à faire subir aux élèves un examen final, parce que celui-ci n'a guère de valeur et que les certificats sont dressés sur la base des notes de l'année.

Tous les élèves ont trouvé à se placer au sortir de l'école; l'orateur remercie ses collègues de l'obligeance dont ils ont fait preuve à cette occasion et les prie de continuer à le seconder dans la même mesure; c'est un point capital de nature à augmenter le prestige de l'institution et à attirer de bons élèves à cette dernière.

Quant au résultat financier, les directeurs de l'école peuvent en être fiers; en effet celle-ci s'est suffi à elle-même et possède frs. 878. 25 en créances sur banque en sus de la valeur de son inventaire mobilier, frs. 518. Cette situation favorable n'a été obtenue toutefois qu'à l'aide des sommes généreusement allouées par les membres en échange de l'exemption des souhaits de Nouvel-an. M. Tschumi remercie chaudement les honorables donateurs et leur recommande de penser à l'école à l'occasion du prochain renouvellement de l'année. Bien qu'il ne figure pas parmi les donateurs, il espère que personne ne s'en offusquera, puisqu'il a franchi de ses propres deniers et toute l'année durant, la volumineuse correspondance de l'école professionnelle.

En ce qui concerne le projet d'agrandissement de l'école, la Commission chargée de l'examiner n'a pas été convoquée, parce que les études préliminaires aboutissaient toujours à un résultat défavorable au point de vue financier. L'Hôtel d'Angleterre à Ouchy ne peut recevoir plus de 30 élèves, il est impossible de l'agrandir et même si cela était faisable, le corps enseignant actuel deviendrait alors insuffisant. Il faudrait donc louer ou acheter un autre bâtiment; or les prix, dans les localités fréquentées, sont si élevés, que pour assurer l'existence de l'école, la Société devrait ou bien augmenter considérablement sa subvention ou bien doubler la pension des élèves. A la campagne on trouverait sans doute à meilleur compte une maison convenable, mais là on ne disposerait plus des maîtres, c'est-à-dire des hôteliers, du concours desquels l'école ne peut se passer, si elle veut prospérer, car on ne pourrait en confier la direction et l'enseignement professionnel à un seul et unique chef d'institution. Par ces motifs il est préférable de conserver quelques années encore le régime actuel, sans pour cela perdre de vue la question de l'agrandissement.

Pour la 3^e année scolaire inaugurée le 16 octobre, le Conseil de surveillance avait reçu 70 demandes d'admission dont 27 furent repoussées d'emblée, suivant les principes susénoncés. Sur les 43 candidats restants, on a admis les 30 meilleurs. Le programme d'enseignement et le corps enseignant sont les mêmes que l'an passé, à cette exception près, qu'au lieu de soulager quelque peu M. Muller, on a engagé M. Maillard pour la partie culinaire de l'enseignement. — En terminant, M. Tschumi donne l'assurance qu'à l'avenir également il mettra toutes ses forces au service de l'école professionnelle.

Le Président remercie le préopinant de ses fort intéressantes communications et relève les excellents services qu'ont rendus jusqu'ici à l'Ecole M. Tschumi, le corps enseignant et le Conseil de surveillance.

Tract 5. Exposition nationale de Genève. Le rapport de gestion contient également les renseignements les plus importants à ce sujet. Le Conseil d'Administration, qui a traité la question dans sa séance de la veille, a trouvé que le crédit de Fr. 6000 ouvert par la Société devait être alloué à l'exposition dite „morte“, attendu que celle-ci est organisée par nos sociétaires, tandis que l'association du pavillon, qui s'est constituée dans le groupe 23 et organisera l'exposition dite „vivante“ par la construction et l'exploitation du pavillon-restaurant, ne se compose pas exclusivement de membres de la Société Suisse des Hôtelières. D'autre part, le Conseil d'Administration estime qu'il convient de voter un crédit supplémentaire de frs. 1000 qui servirait à prendre des actions de l'association du pavillon, afin d'offrir à la Société la faculté de représenter, dans ladite association, les intérêts de ses membres, souscripteurs d'actions pour environ frs. 58,000. Enfin le Conseil d'Administration fait part de ses regrets de ce que l'exploitation du pavillon serait — à ce qu'on dit — confiée à un étranger; il exprime vis-à-vis des collègues cela concerne plus particulièrement le vœu, que ce projet subisse une modification, attendu qu'il ne serait pas conforme au sentiment national que la direction d'une exhibition suisse — et comme telle il faut considérer l'exploitation du pavillon — fût remise aux mains d'une personne étrangère.

En sa qualité de vice-président du groupe 23, M. Herm. Spahlinger (Genève) rapporte sur l'organisation du pavillon, sur les études et l'exécution du pavillon; à l'aide de plans, il explique soit les dispositions de l'édifice, construction élégante qui sera

bientôt couverte et dont l'emplacement est très favorable, soit aussi la destination des divers locaux. En ce qui concerne le gérant du pavillon, il n'a été pris encore aucune résolution définitive; faute de postulants suisses offrant les garanties nécessaires, on a jeté les yeux sur une personne étrangère expérimentée, qui a donné son consentement, mais on tiendra compte des vœux émis et on cherchera un homme du métier capable et de nationalité suisse.

M. Tschumi parle de l'exposition dite „morte“. Elle sera placée au 1^{er} étage du pavillon et aura une utilité pratique. Un salon aménagé *ad hoc* sera réservé aux visiteurs et surtout aux visiteuses désirant goûter quelques instants de repos. Dans un bureau seront placés tous les livres servant à la comptabilité ainsi que les travaux de statistique. Une ou deux autres pièces seront transformées en chambres à coucher pourvues des installations les plus récentes. La pièce principale du 1^{er} étage contiendra les nouvelles inventions, appareils, ustensiles, etc., utilisés dans l'exploitation d'un hôtel. Les parois des différents locaux seront ornées de photographies, vues et plans représentant fidèlement des hôtels, pensions, etc.

Le Président invite les diverses commissions à se mettre énergiquement à l'œuvre et exhorte les sociétaires qui n'ont pas encore rempli les questionnaires de la statistique, à le faire sans plus de délai; en particulier il prie la Commission spéciale du groupe 23, avec M. Tschumi à sa tête, de veiller à ce que l'entreprise marche régulièrement et sûrement à sa réalisation, que tout s'engrène exactement et soit terminé dans le délai fixé.

M. Saft critique l'expression d'exposition „morte“ et M. Tschumi la trop grande abondance de détails sur le questionnaire; ensuite l'Assemblée vote, sur la proposition de M. Gyr, des remerciements à M. H. Spahlinger et à ses collègues genevois pour l'activité qu'ils déploient en vue de l'exposition et prend les résolutions ci-après:

1. „Le crédit de frs. 6000 ouvert par l'Assemblée générale du 28 octobre 1893 sera affecté exclusivement à l'exposition dite „morte“.
2. Il est voté un crédit supplémentaire de frs. 1000 qui sera employé à l'achat d'actions de l'association du pavillon.“

Tract 6. Bureau central officiel. Le rapport de gestion renferme sur ce service les indications les plus essentielles à connaître. En ce qui touche l'amélioration qui s'y trouve signalée, des résultats du bureau de placement, le Président émet l'avis qu'avant de prendre d'autres mesures, il importe de savoir ce qui sortira des délibérations de l'Association internationale sur cet objet.

M. Berner fait encore observer que par suite des conditions peu salubres de l'ancien bureau, il a fallu louer d'autres locaux, ce qui entraîne un léger surcroît de charges pour la Société; il ajoute que l'accomplissement de ses devoirs de membre du Conseil de surveillance du Bureau central, soit de „l'Hôtel-Revue“, lui a valu des difficultés avec un journaliste, mais qu'il en a obtenu satisfaction personnelle, bien que la chose n'eût rien d'agréable.

Le Président regrette les désagréments qu'a subis M. Berner et le remercie ainsi que le Conseil de surveillance de l'activité déployée par eux en faveur du Bureau central officiel.

Tract 7. Livre de réclame „Les Hôtels de la Suisse“. Le Président fait les communications suivantes: La commission instituée par la dernière Assemblée générale pour l'étude de cette question ayant formulé une décision unanime, une circulaire fut envoyée en juin aux sociétaires pour leur faire connaître le point où en était l'entreprise ainsi que les moyens et conditions de l'exécution. Afin d'en assurer la réalisation en temps utile, on a dû commencer immédiatement les travaux préliminaires, en d'autres termes il n'était pas possible d'attendre jusqu'à aujourd'hui pour demander à l'Assemblée la ratification du projet. La majorité des sociétaires ayant donné son adhésion à l'œuvre et manifesté ainsi sa volonté qu'elle soit mise à exécution, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée d'approuver soit les mesures prises jusqu'ici par le Bureau central officiel, soit l'engagement d'un second commis que la publication de l'ouvrage rend nécessaire, mais dont les appointements sont compris dans les frais généraux de l'entreprise et ne seront donc point à la charge de la Société.

M. Emile Spillmann (Lucerne) fait remarquer que la question de la publication des prix a déjà été débattue l'an dernier dans l'Assemblée de l'Association internationale des propriétaires d'hôtels; dans cette réunion l'opinion prédominante fut que chacun resterait libre de faire de la réclame comme bon lui semblerait, mais sans indiquer les prix; considérant la grande variété des établissements d'une seule et même localité, l'hôtelier ne peut toujours se conformer rigoureusement aux prix publiés, ce qui est de nature à provoquer des ennuis et inconvénients.

M. Berner réplique en faisant l'historique du projet dont l'origine se retrouve dans l'un des points

du programme dressé pour le Bureau central officiel, savoir la „régularisation de la publicité-réclame“; cette partie du programme de 1889 est conçue en ces termes:

„Organisation de la réclame collective, moyens à prendre pour en répandre autant que possible le principe, sans nuire en aucune façon aux intérêts individuels.

„Publication d'un ouvrage *ad hoc* qui tiendra compte spécialement du mouvement des touristes en Suisse et devra être distribué sur une grande échelle soit en Suisse, soit à l'étranger“.

Plus tard ont surgi les demandes tendant à la centralisation de la publicité-réclame et qui furent examinées et approuvées par une commission spéciale; puis est venu l'article bien connu des „surprises“ d'un journaliste des bords du Léman; enfin on s'est occupé de la publication, en vue de l'Exposition de Genève, d'un livre destiné à favoriser les intérêts de l'industrie hôtelière suisse, but qui pouvait être atteint par un simple annuaire, un guide d'hôtels ou, comme le projet dont il est question ici, par l'ouvrage de réclame „Les Hôtels de la Suisse“. Il y a déjà longtemps que le public sollicite les gouvernements à faire publier les prix des hôtels. A Graz, p. ex., il s'est constitué un comité qui a réussi à obliger les hôteliers non seulement d'afficher leurs prix dans les corridors d'hôtels, mais encore de se soumettre à d'autres prescriptions réglementaires. Si aujourd'hui nous ne publions pas de plein gré nos prix, nous serons, demain peut-être, forcés de le faire.

A la votation, la proposition du Conseil d'administration de ratifier les mesures du Bureau central officiel est adoptée à une forte majorité.

Tract. 8. Budget. Le budget imprimé dans le rapport de gestion est approuvé avec les modifications suivantes:

1. Il y a lieu d'inscrire aux dépenses les fr. 1000 votés (voir tract. 5) pour l'achat d'actions de l'association du pavillon.
2. Il y a lieu de prévoir aux dépenses les frais de la nouvelle édition de l'annuaire arrêtée par l'Assemblée générale du 28 octobre 1893 et qui sera tirée en vue de l'Exposition de Genève.

Tract. 9. Pétition de l'Union genevoise des employés d'hôtels concernant la manière de les appeler. Dans un mémoire daté du 1^{er} juillet écoulé, l'Union expose la nécessité de certaines réformes dans l'industrie des hôtels, auberges, etc., notamment d'une amélioration des rapports entre patrons et employés; désireuse d'atteindre ce but sur un point spécial, l'Union propose:

„Que votre Société veuille bien agir auprès des patrons pour que ceux-ci renoncent à la manière en usage jusqu'ici d'appeler leurs employés par leur prénom (ou toute autre dénomination arbitraire) et adoptent en lieu et place, dans leurs rapports avec le personnel et vis-à-vis de tiers, la forme usitée dans toutes les autres professions“.

Les pétitionnaires font valoir à l'appui de leur proposition les motifs suivants: l'emploi du prénom pour appeler un employé se comprend lorsqu'il s'agit d'apprentis de 16 à 18 ans, mais est à tous égards déplacé vis-à-vis d'un sommelier dont les riches connaissances professionnelles et sociales l'assimilent, sous le rapport de l'instruction, à un employé de commerce. Alors que tout négociant a l'habitude d'appeler ses commis par leur nom de famille, les sommeliers, souvent déjà âgés et occupant des positions pleines de responsabilité, doivent souffrir qu'on les appelle „Fritz“ ou „Auguste“, qu'ainsi on les rabaisse au rang de laquais et les fait déchoir dans l'estime de leur prochain.

Le Président informe l'Assemblée qu'une pétition identique a été adressée à l'Association internationale des propriétaires d'hôtels et que notre Conseil d'administration, qui a traité la question dans sa séance de la veille, propose „de recommander aux sociétaires de tenir compte des vœux formulés, en ce qui touche les employés d'un certain âge“.

Au cours de la discussion, il est fait observer que l'emploi du prénom est un des derniers vestiges des relations patriarcales qui existaient autrefois entre l'hôtelier et son employé, tandis que l'emploi de prénoms arbitraires tels que „Fritz“, „Auguste“, etc. s'explique par la coutume de donner toujours le même nom aux divers titulaires d'un poste déterminé dans l'hôtel ou l'auberge. Si la première de ces formes a un caractère de familiarité dont tout employé devrait se sentir honoré plutôt que blessé, il n'en est pas de même de la seconde qui doit être considérée quasi comme un empiètement sur un droit individuel; ce dans tous les cas toutefois elle ne saurait compromettre l'employé dans l'estime de ses semblables, car il ne faut oublier que les employés ne sont là que pour le „service“ du voyageur, et qu'en conséquence ils ne peuvent prétendre à se faire intituler „Monsieur“, ce qui dans certaines conditions actuellement encore existantes, serait inadmissible. Il est d'ailleurs reconnu que dans beaucoup d'établissements déjà les employés ne sont appelés que par leur nom de famille. — L'Assemblée décide d'accepter la proposition du Conseil d'administration de recommander aux sociétaires d'appeler par leur nom de famille les employés d'un certain âge, au surplus cependant de laisser à chacun pleine liberté à cet égard.

Tract. 10. Désignation du lieu de la prochaine Assemblée générale. Le Comité du groupe 23 ainsi que Messieurs les collègues genevois ont aimablement demandé que la prochaine Assemblée générale ordinaire se tienne à Genève. L'assistance votée des remerciements à ces messieurs et décide, sur la proposition du Conseil d'administration, qu'une Assemblée générale extraordinaire aura lieu à Genève le printemps prochain (mai ou juin) et désignera à cette occasion le lieu de l'Assemblée ordinaire d'octobre.

Tract. 11. Propositions individuelles. Le Président fait savoir que les résultats des dernières élections du Conseil d'administration ont été publiés dans „l'Hôtel-Revue“. Dans l'intervalle M. Giger (Hôtel du Lac, St-Moritz) a décliné sa nomination, ce qui nécessite une élection complémentaire pour la section Grisons; il en est de même pour la section Valais où le second tour de scrutin pour l'élection du troisième administrateur n'a pas donné de résultat valable.

Le Président informe ensuite l'Assemblée que, cédant aux instances du Conseil d'administration, le Comité, dont le mandat expirait également à fin septembre, s'est décidé à rester encore une année en charge, mais à la condition expresse qu'à la clôture de l'exercice il sera relevé de ses fonctions.

Enfin le Président annonce que la liste des membres sera réimprimée à la fin de l'année et prie les sociétaires qui auraient à proposer quelques modifications de la forme ou du texte de faire connaître leurs vœux *en temps utile*.

Faute d'opposition formulée à l'adresse du Comité dans les 8 jours qui suivront la publication dans „l'Hôtel-Revue“, le présent procès-verbal sera considéré comme approuvé de toutes parts.

* * *

Selon l'usage, le Conseil d'administration avait, la veille, tenu une séance, qui eut lieu dans le Grand Hôtel et dura trois heures et demie. C'est grâce à ces délibérations préalables et approfondies que l'Assemblée générale parvient chaque année à liquider son ordre du jour dans l'intervalle fixé de 11 à 1 heure. A l'issue de la séance du Conseil d'administration, M. Saft (du Grand Hôtel) avait très cordialement fait les honneurs de son établissement et le lendemain matin un buffet bien garni, installé par les soins des hôteliers de Baden dans le Casino, se trouvait à la disposition des amateurs de bonnes choses. L'imposant édifice, où eurent lieu soit l'Assemblée générale, soit le banquet était richement orné de drapeaux et de trophées et la salle à manger resplendissait de verdure autant que l'avait permis la saison avancée.

Peu après 1 heure, les hôtes de M. Torscht, tenancier du Casino, prenaient place à table au nombre de quatre-vingts; au début on pouvait craindre que l'espace disponible n'ait été calculé trop juste, mais il est possible que précisément ces „rapprochements étroits“ aient eu pour conséquence de donner à la réunion le ton de circonstance et d'éveiller dans les cœurs joie et gaieté, résultat auquel n'ont pas peu contribué les excellentes productions de l'orchestre du Casino, en particulier le potpourri des 22 cantons. Malheureusement la date de l'Assemblée générale coïncidait avec le jour du dernier concert officiel, de sorte qu'il fallut bientôt renoncer à toute jouissance musicale et que ceux qui espéraient fermement revoir l'harmonieuse troupe après le concert, avaient compté sans... le chef d'orchestre.

La série des discours est ouverte par M. le Président Dœpfner qui, après avoir salué les assistants et remercié les collègues de Baden de leur aimable hospitalité, fait ressortir l'importance pour la Suisse de l'industrie hôtelière et montre que si cette dernière s'est depuis longtemps élevée au rang d'une des industries principales du pays, elle le doit d'une part aux libres institutions de celui-ci, mais surtout à ses beautés naturelles incomparables, sans la magie puissance desquelles un semblable développement de l'industrie des hôtels n'eût jamais été possible. L'orateur porte son toast à la patrie.

Il est ensuite donné lecture de plusieurs télégrammes, entre autres un de M. Kah à Baden-Baden, au nom de l'Association internationale des propriétaires d'hôtels, auquel il est répondu en termes aussi amicaux que chaleureux. — Les fonctions de l'inévitable major de table sont attribuées à M. Spillmann de Lucerne qui accomplit sa tâche avec autant d'honneur que de persévérance et prouve que pour passer maître il suffit d'expérience et de pratique; la Société a maintenant l'honneur de posséder deux majors de table.

M. Cattani d'Engelberg, invité par le „major“ à traiter un sujet donné, proteste avec verve et enjouement contre une pareille prétention, mais n'en vide pas moins son verre à la réussite de l'Exposition nationale et spécialement de celle de l'industrie hôtelière. M. Armleder boit à la ville de Baden, ce délicieux coin de pays, baigné par les eaux de la Linmat et enfoui dans les vignobles. M. Kupfer de Heidelberg exprime sa reconnaissance de l'énergique attitude des journaux professionnels qui ont enfin apporté quelque lumière dans le domaine de la réclame et sur les agissements de ses agents recruteurs.

M. Tschumi relève avec enthousiasme le fait que d'une manière générale les résultats de la dernière saison sont supérieurs à la moyenne ordinaire; mais il faut se garder de nourrir de trop téméraires

espérances, car l'année écoulée ne constitue qu'une exception à la règle; il recommande donc à ses collègues de ne pas se faire d'illusions et de se contenter d'un modeste progrès.

Dans l'intervalle, la „Feststimmung“ avait atteint son point culminant et insensiblement l'astre du jour s'abaissait à l'horizon. Déférant à une obligeante invitation des collègues zuricois, environ 40 participants se retrouvaient le soir à Zurich. Les Zuricois auront éprouvé une satisfaction toute particulière à recevoir leurs hôtes dans les salles féeriques de la nouvelle Tonhalle, dont la direction est confiée aux mains habiles de papa Michel; ce qui est certain c'est que le contentement des invités n'a pas été moindre.

Que les honorables collègues de Baden reçoivent ici encore une fois l'expression de la reconnaissance de tous les assistants pour les heures charmantes, mais trop courtes, qu'ils leur ont fait passer et qui n'auront pas peu contribué à infuser un nouveau sang à l'esprit de corps, ce facteur puissant, quoique trop peu développé encore, de la profession d'hôtelier.



Wie beseitigt man Obstflecke? Obstflecke lassen sich verhältnismässig leicht entfernen, wenn man die frisch befleckte Stelle über einen Topf hält und von oben aus einem Gefäss einen dünnen Strahl kochender Milch darauf und durch den Stoff durchlaufen lässt. Später kann man die Flecke mit warmem Wasser in gewöhnlicher Weise vollständig auswaschen. Man vermeide aber Seife.

Frische Weinflecke entfernt man leicht aus Tischzeug, wenn man unter den noch nassen Fleck einen Teller mit kochendem Wasser stellt. Der Dampf zieht die Flecken sofort aus. Sollten dieselben bei einem Teller Wasser noch nicht verschwunden sein, so muss man das heisse Wasser nochmals erneuern, doch achte man darauf, dass das Tischtuch nur von den Dämpfen, nicht vom heissen Wasser selbst berührt wird. Ist der Fleck ganz blass geworden, so wird er mit Seife in lauem Wasser nachgewaschen, wodurch er sofort gänzlich weicht.

Ein eigenartiger Gaunerstreich ist dieser Tage in einer vornehmen Gastwirtschaft in Petersburg vollführt worden. Am Abend erschien dort ein junger, gut gekleideter Herr, bestellte Speise und Trank, liess es sich gut schmecken, und fragte endlich den Kellner, wann er denn den Rest seiner hundert Rubel bekommen werde. Dieser antwortete erstaunt, er habe keine hundert Rubel erhalten, und bat um Begleichung der sich auf 3 Rubel 20 Kopeken belaufenden Rechnung. Der Herr verbat sich diesen „Scherz“ und liess den Wirt rufen. Es wurde lange hin und her geredet, bis sich der Herr schliesslich erbot, den Beweis zu liefern, dass er tatsächlich einen Hundert-Rubelschein dem Kellner gegeben habe. „Sehen Sie, ich hatte fünf solcher Scheine in meiner Brieftasche und jetzt sind nur vier darin“. So war es in der That. „Ich habe“, fuhr der Herr fort, „alle fünf Nummern notiert. Nummer so und so fehlt mir. Sie müssen sie in Ihrer Kasse haben“. Der Wirt erbot sich dem Fremden die Kasse zu zeigen und siehe da, ein Hundert-Rubelschein trug genau die von dem Herrn vermisste Nummer! Ob dieser Entdeckung verblüfft, zahlte der Wirt sofort den Rest von 96 Rubel 80 Kopeken aus. Stolzen Schrittes verliess der Gast das Restaurant. Erst nach dessen Weggang fiel es dem Wirt ein, dass er den betreffenden Schein am Morgen von einem andern Gast zum Wechseln erhalten hatte. Unzweifelhaft hatte man es also hier mit zwei sich in die Hände arbeitenden Gaunern zu thun.

Die Zeit des Mittagessens. Die Zeit des Mittagessens hat im Laufe der Jahrhunderte vielfache Veränderungen erlebt. Im 14. Jahrhundert ass der König von Frankreich um 8 Uhr morgens zu Mittag und legte sich abends zu derselben Stunde nieder. Zur Zeit Philipps des Guten hiess es: Steh' auf um fünf, — Iss zu Mittag um neun, — Zu Abend um fünf, — Geh zu Bett um neun, — Und du wirst leben der Jahre neunzig und neun. Unter Heinrich dem IV. und Ludwig XIV. ging man um 11 Uhr zu Tische, unter Ludwig XV. um 2 Uhr, und dieser Brauch dauerte bis zur Revolution, von welcher Zeit ab 6 Uhr die Stunde des Mittagessens in Frankreich wurde. Unter der Regierung Heinrichs XIII. frühstückten die Leute vom guten Ton in England um 7 Uhr und assen um 10 Uhr vormittags zu Mittag. Zur Zeit der Königin Elisabeth, wo ein Stück hartes Pöckelfleisch und eine Kanne Bier das gewöhnliche Frühstück der Hofdamen bildete, speiste man um 11 Uhr und zu Abend zwischen 5 und 6 Uhr, einer Zeit, in der man sich heutzutage kaum zu Mittag setzt. In Ostindien herrschte die Sitte, eine halbe Stunde nach Sonnenuntergang sich zum Mittagstisch einzufinden. In unseren Gegenden ass man bekanntlich bis zur französischen Revolution fast durchgängig um 12 Uhr zu Mittag, erst später wurde zum Teil die Zeit des Essens hinausgeschoben. Bener, der bekannte Philosoph, hatte ganz recht, als er auf die Frage, wann die beste Zeit zum Essen sei, zur Antwort gab: „Für die Reichen, wenn sich der Hunger einstellt, für die Armen, wenn sie etwas zu essen haben!“ (Verband⁴)